



Projet de décret et d'arrêtés relatif à la réorganisation du Secrétariat Général

CTPC du 26 mars 2010

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

La CFDT prend acte du projet de réorganisation du secrétariat général.

Ce secrétariat général a été renforcé en 2006 suite à l'audit DPMA afin de mieux répondre aux demandes des directions des deux ministères.

Cette réforme se caractérise par une très grande continuité.

Alors que la CFDT avait à l'origine approuvé la création de la fonction renforcée de secrétaire général qui distinguait clairement le représentant des ministres de la direction du personnel, elle déplore aujourd'hui qu'il n'ait été fait aucun bilan de cette première réorganisation.

Les délais de mise en œuvre ont été particulièrement contraints : lettre de mission du 18 janvier 2010 pour une mise en œuvre fin février. A la demande unanime des syndicats, ceux-ci ont été desserrés d'un mois !

Vous l'avez compris, monsieur le président, mesdames et messieurs, en l'état, nous ne pouvons donner un avis favorable à ces projets de décret et d'arrêtés qui ne répondent pas à la sérénité que les agents de l'Etat sont en droit d'attendre pour accomplir leurs missions de service public. En effet, dans un contexte de recours grandissant à la sous-traitance et de suppression d'un emploi sur deux, avec les précédents que nous connaissons, nous avons appris à être prudents !

En conséquence, la CFDT s'abstiendra.